

---

# **Le droit coréen à l'époque du Chosn (1392-1910) : une réévaluation des influences doctrinales chinoises**

## **/ Korean Law in Chosn Times (1392-1910): Reassessing Chinese Doctrinal Influences**

Pierre-Emmanuel Roux<sup>\*1</sup>

<sup>1</sup>Centre d'études sur la Chine moderne et contemporaine (CECMC-CCJ) – CNRS : UMR8173, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) – 54, Boulevard Raspail - 75006 PARIS, France

### **Abstract (in French and English)**

Nul ne saurait nier que la Corée a connu tout au long de son histoire une influence considérable du droit chinois. Les dynasties Kory (918-1392) et Chosn adoptèrent successivement les codes pénaux chinois et s'évertuèrent à reproduire le modèle chinois d'administration de la justice. Faut-il pour autant accréditer l'idée d'une société réceptrice totalement submergée par le droit transféré ? L'évolution du cadre juridique à l'époque du Chosn démontre au contraire une volonté de réinterprétation des sources doctrinales chinoises à la lumière de la tradition juridique locale en vue de créer un système hybride : un droit confucéen coréen. Elle témoigne aussi, on l'oublie souvent, d'une curiosité grandissante des élites à l'égard des droits dits "barbares", à savoir ceux des États mandchous (Qing) et japonais (Tokugawa). Tous ces éléments invitent finalement à réévaluer le poids des sources doctrinales et légales du droit chinois en Corée, et à nuancer l'idée encore souvent admise d'une rupture brutale entre le droit "traditionnel" du Chosn et un droit "moderne" imposé par l'empire colonial japonais au début du XXe siècle. The overwhelming importance of Chinese law in Korean history is unquestionable. The Kory (918-1392) and Chosn dynasties both adopted Chinese penal codes and reproduced the Chinese way of administering justice. Should we, however, accept the idea of a receiving society completely overwhelmed by this legal transfer? The evolution of the Chosn legal system rather shows that Chinese doctrinal sources were profoundly reinterpreted within the local legal tradition in order to create a hybrid system: a Korean Confucian law. It also reveals a growing interest of Chosn elites for the "barbarian" laws of the Manchu (Qing) and Japanese (Tokugawa) states. These elements invite to reassess the significance of doctrinal and legal sources of Chinese law in Korea and to provide a nuanced view of the so-called sudden break between Chosn "traditional" law and "modern" law imposed in the early twentieth century by the Japanese colonial state.

**Keywords:** Corée, Chosn, doctrine, Chine, droit

---

<sup>\*</sup>Speaker